



CHARTE RGPD

Date mise à jour : 23/08/2024	Page 1/6
Référence : PRO-15	
Rédacteur :	Megan LABAT

CHARTE RGPD

CFA L'ISFFEL

1050 Pen ar Prat

29250 SAINT-POL-DE-LEON

Tél : 02 98 29 03 15

Mail : contact@isffel.fr



 Institut supérieur de formation	CHARTe RGPD	Date mise à jour : 23/08/2024	Page 2/6
		Référence : PRO-15	
		Rédacteur :	Megan LABAT

Préambule

Le CFA de l'ISFFEL met à disposition de ses utilisateurs (alternants et salariés) un système d'information (SI) et des moyens informatiques nécessaires à l'exécution de ses missions et de ses activités.

Celui-ci comprend :

- Un réseau informatique dont le support technique est confié à Skill Informatique.
- Un site Web dont le support technique est confié à Grouplive.
- Un progiciel de gestion intégré "GALIA" édité par la société SC-FORM.
- Une Plateforme Moodle "MY ISFFEL" dont le support technique est confié à E-learning Touch'.

Dans un objectif de transparence, la présente charte définit les règles dans lesquelles ces ressources peuvent être utilisées par l'ISFFEL.

 Institut supérieur de formation	CHARTRE RGPD	Date mise à jour : 23/08/2024	Page 3/6
		Référence : PRO-15	
		Rédacteur :	Megan LABAT

La conformité RGPD

Le **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des **D**onnées (RGPD) impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible des personnes concernées, et constitue le texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel pour tous les individus au sein de l'Union Européenne. Le règlement (Règlement (UE) 2016/679) 2 est entré en vigueur le 25 mai 2018 et remplace la directive sur la protection des données (officiellement la directive 95/46/CE) 3 existant depuis 1995

Les personnes concernées

Tout individu ou organisation qui stocke ou traite des informations à caractère personnel sur une personne identifiée ou identifiable tels que :

- Adresse personnelle
- Adresse de courriel
- Adresse de protocole internet (IP)
- Cookies

Identité et coordonnées de l'organisme responsable du traitement des données

CFA L'ISFFEL

1050 Pen ar Prat

29250 SAINT-POL-DE-LEON

Tél : 02 98 29 03 15

Mail : contact@isffel.fr

 Institut supérieur de formation	CHARTRE RGPD	Date mise à jour : 23/08/2024	Page 4/6
		Référence : PRO-15	
		Rédacteur :	Megan LABAT

Coordonnées du délégué à la protection des données

Megan LABAT

Tél : 02.98.29.08.87

Mail : labat@isffel.fr

La finalité du traitement des données personnelles

Ces données peuvent être destinées à divers utilisations :

- Enquêtes : SIFA, OPCO, France Compétences...
- Mise en place de contrats d'alternances
- Inscription aux formations
- Utilisation de la plateforme "MY ISFFEL"

Les outils exploités pour utiliser les données

- Fichier EXCEL de base de données
- PGI interne GALIA
- Plateforme OrthographIQ

Ensemble des personnes qui peuvent accéder aux données personnelles

Les destinataires des données personnelles exploitées sont :

- Le personnel de l'ISFFEL
- Les partenaires (écoles, universités)
- Les entreprises d'alternance
- Les prestataires extérieurs (ex : Skill, SC-FORM, Grouplive, Elearning touch')
- L'autorité judiciaire (en cas d'infraction pénale)

	CHARTRE RGPD	Date mise à jour : 23/08/2024	Page 5/6
		Référence : PRO-15	
		Rédacteur :	Megan LABAT

Durée de conservation des données

Suivant l'article 13.2 du RGPD, la durée de conservation des données est fixée par le responsable du traitement. Les données personnelles sont conservées sur une durée déterminée, en fonction de l'objectif ayant conduit à la collecte de ces données :

- **2 ans** : Supprimer de la base de données, les données sensibles des personnes inactives depuis 24 mois.
- **2 ans** : Les données sur les candidats non retenus à l'embauche et leur CV doivent être effacés 2 ans après le dernier contact.
- **5 ans** : La conservation des données personnelles des salariés de l'entreprise est limitée à 5 ans après la fin de la relation contractuelle (bulletins de paie, documents relatifs au contrôle des horaires...).
- **10 ans** : La conservation des documents comptables est de 10 ans à compter de la clôture de l'exercice. Il s'agit notamment des livres et registres comptables (livre journal, grand livre, livre d'inventaire...) ainsi que de pièces justificatives (bon de commande, de livraison ou de réception, facture client et fournisseur...).

Les droits des personnes sur leurs données personnelles

Sont applicables pour tous les traitements et pour toutes personnes :

- Le droit d'accès à ses données, et le droit d'interroger le responsable d'un fichier pour savoir s'il détient des informations qui lui sont propres, et en demander la communication.
- Le droit de rectification qui permet de corriger des données inexactes concernant toute personne physique (âge ou adresse erronés) ou de compléter des données (adresse sans le numéro de l'appartement) en lien avec la finalité du traitement.
- Le droit d'effacement (droit à l'oubli) si vous jugez la donnée inutile.

	<h1>CHARTRE RGPD</h1>	Date mise à jour : 23/08/2024	Page 6/6
		Référence : PRO-15	
		Rédacteur :	Megan LABAT

- Le droit d'opposition, et de s'opposer à la divulgation de ses données à des fins de prospection (fichiers commerciaux...).
- Le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Obligations de l'isffel sur les données personnelles collectées

- Respecter le principe de protection des données personnelles et de la vie privée imposé par le règlement (CNIL).
- Recenser les traitements mis en œuvre dans un registre des traitements.
- Prouver que les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre respectent les règles applicables.
- Désigner un délégué à la protection des données.
- S'assurer que les personnes sont informées, de manière claire et concise, de la durée de conservation des données, de l'existence de profilage, de leurs droits et des voies de recours disponibles (une personne peut retirer son autorisation à ses données personnelles à tout moment).
- Permettre aux personnes dont les données sont traitées d'exercer leurs droits (à l'oubli, à la portabilité des données, de limitation... etc.).
- Informer sur le processus de sécurisation des données si la personne le souhaite (serveur).